



RÈGLEMENT 208-2025  
PLAN D'URBANISME

PLAN 1  
Les espaces vacants et à redévelopper  
à l'intérieur du périmètre urbain

- Espace à développer à des fins mixtes
- Espace à redévelopper à des fins publiques
- Espace à redévelopper à des fins résidentielles

Périmètre urbain

Unité d'évaluation

Réseau routier

Hydrographie

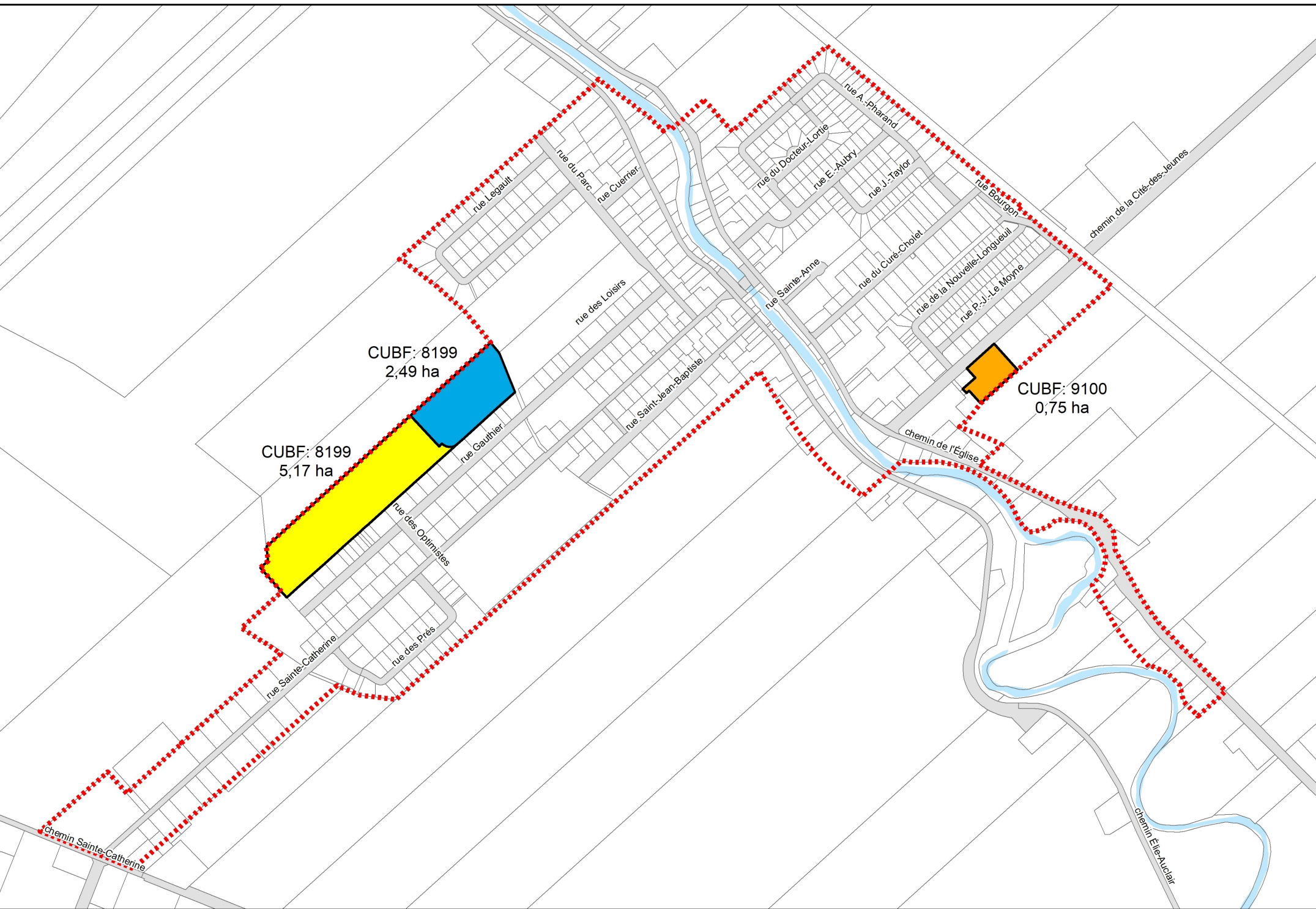
CUBF: Code d'utilisation des biens-fonds au rôle d'évaluation foncière



1:10 000

Réalisé par: Philippe Meunier et Associée  
Urbanisme et soutien municipal

Date: Mars 2025



Source:  
MRC Vaudreuil-Soulanges  
Municipalité de Saint-Polycarpe

